



Formation spécialisée du Comité Social d'Administration local de la DiSI Île-de-France du 26 mars 2024

COMPTE-RENDU

*Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Hervé PERESINI (ESI Noisiel) ; Robert SEGURA (ESI Montreuil) ; Eric CHABROULET (ESI Paris) ; Gabriel BRIZEMEURE (ESI Nemours) ; Jamila DARAAOUI (ESI Versailles).
La FS du CSAL était présidée par Jean-Louis BONNEFOI, Directeur de la DiSI Île-de-France.*

Note annuelle de présentation ministérielle sur la santé, la sécurité et les conditions de travail

Le ministère a retenu les leviers d'action suivants :

- Accompagnement des agents confrontés à des problèmes de violence et d'incivilité ;
- Priorité accordée à la prévention « primaire » (anticipation des risques) ;
- Déploiement d'un nouvel outil dans le but de simplifier et d'harmoniser l'évaluation et la prévention : [Prév'action](#) ;
- Dépistage de la désinsertion professionnelle ;
- Sensibilisation sur la santé mentale et les addictions ;
- Maîtrise du risque amiante.

La CGT Finances publiques a remarqué l'insistance de la note sur la prévention primaire, alors que les risques psycho-sociaux (RPS) ne sont guère abordés sous cet angle. Le Directeur en a convenu, citant les fiches de signalement dont il « prend la mesure » avec notamment des auditions, l'ouverture d'enquêtes internes, l'examen des différentes versions présentées par les protagonistes, et la mise en place d'un accompagnement si nécessaire sur la durée, y compris dans le cas où les problèmes d'ordre privé impactent la sphère professionnelle.

Un « marché national d'intervention de psychologues du travail » vient d'être passé, intervenants dont les prestations devraient cibler les unités de travail dégradées via les assistants de prévention, en sus de la plateforme d'écoute téléphonique. Il y a aussi 143 assistants de service social au niveau national, pouvant se déplacer à domicile, en distanciel ou sur site.

Une formation de « secouriste en santé mentale » est en préparation, ainsi qu'une autre plus générale et ouverte à tous, toutes deux accessibles sur candidature.

Le médecin du travail a relevé une tendance à l'augmentation du nombre de RPS dans l'ensemble des Directions, tout en estimant que notre DiSI dénombre un peu moins de fiches de signalement par rapport à d'autres Directions.

Le Budget 2024 de la FS et les formations

Un premier groupe de travail s'était réuni le 7 février pour préparer le budget 2024, un second se tiendra le 25 avril.

L'enveloppe passe de 127 à 130 € par agent, calculée par le SG à partir des emplois évalués en équivalent temps plein (ETP) au 01/09/2023, soit 592 ETP (pour un effectif réel de 637 agents au 01/01/2024), sur laquelle une réserve de 8 % est ponctionnée d'office, mais jamais restituée. Ainsi, notre budget 2024 s'élève à 70 034 €, dont 15 623 € sont fléchés vers les formations.

Parmi les achats prévus à ce jour au budget 2024, on note une attention portée à l'éclairage avec des lampadaires radians à Noisiel et Paris, où sont également prévues des lampes à clipser sur écran.

A Nemours sont prévus des sièges à dossier en mousse, dont le confort permettra d'éviter l'apparition de certains troubles musculo-squelettiques.

Un effort particulier en décapage et nettoyage, en raison de revêtements de sol particulièrement dégradés, est envisagé sur le site de Versailles.

Le plan local de transition environnementale

Parmi les engagements majeurs du contrat d'objectifs et de moyens (COM) figurent les objectifs de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2025 et la réduction de l'empreinte carbone. La DiSI poursuit son plan de « verdissement » du parc automobile en les renouvelant par des véhicules électriques.

Le document unique d'évaluation des RPS (DUERP) et le plan annuel de prévention (PAP)

Sur les 221 lignes répertoriées au DUERP, dont la dernière publication date d'octobre 2023, 38 sont reprises dans le PAP. Les RPS ne devraient plus faire l'objet d'une campagne DUERP-PAP, mais être collectés au fil de l'eau par le nouvel outil [Prév'action](#).

La CGT Finances publiques a fait ressortir l'absence totale de mesures préventives en matière de RPS, malgré le grand nombre de mentions dont ils font l'objet dans le PAP.

La Direction avoue être « démunie » sur le sujet, arguant qu'il n'est guère possible de trouver une solution standard pour l'ensemble des problèmes posés. Il faut également tenir compte de l'aspect subjectif des situations telles qu'elles sont présentées.

Le Directeur rappelle qu'il existe des dispositifs d'écoute et d'action, ainsi que des dispositifs de réponse (mais seulement au coup par coup) aux situations identifiées : objectiver, organiser des entretiens, trouver des solutions, traiter des situations individuelles lorsqu'elles « débordent » sur la vie professionnelle.

La CGT Finances publiques a suggéré qu'il pourrait être utile de former à titre préventif les agents d'encadrement, ne serait-ce que pour leur faciliter la tâche dans l'identification et la prise en compte des RPS, mais la Direction considère que les intéressés n'en ressentent pas forcément le besoin...

Déploiement de bornes Wi-Fi à Paris et Noisiel

L'objectif est de faciliter l'organisation de réunions en interne, où les intervenants pourront connecter leur PC portable. Une signalétique est prévue à l'attention des agents. Le dossier doit être remis à la médecine du travail pour approbation.

Test d'un exosquelette à l'EIFI Nemours

Comme le fonctionnement de l'atelier nécessite de manipuler fréquemment des caissettes pesant de 5 à 11 kg, le Bureau SI2A a présenté le 5 mai 2023 un exosquelette qui a été livré le 6 octobre 2023 pour être testé par les volontaires, qu'un prestataire est venu former. Ce type de matériel nécessite la présence de deux agents pour être utilisé : l'opérateur doit être aidé pour s'équiper et se déséquiper. La pose et la dépose peuvent prendre plus de temps que la durée d'utilisation, d'où la frilosité de certains agents à y recourir pour l'instant. Deux modèles existent : l'un pour la partie haute du corps (renfort des bras), l'autre pour la partie basse (renfort des cuisses).

La CGT Finances publiques a rappelé qu'un exosquelette représente une aide appréciable (un agent souffrant d'une tendinite a pu l'utiliser avec succès), mais que son usage était seulement destiné à limiter la pénibilité, tel que la manipulation d'objets lourds, mais n'avait pas vocation à accélérer la cadence de travail. Le chef de site a indiqué qu'il n'était « *pas question d'en faire plus, cet équipement est seulement destiné à faciliter l'activité manutentionnaire* », et qu'il était réservé aux volontaires. Nous avons pris acte de ces remarques.

La prévention

Pour ce qui concerne les accidents de service ou de trajet (6 ont été signalés de novembre 2023 à janvier 2024), la CGT a relevé encore une fois le nombre excessif de sexagénaires parmi les victimes (un seul des 6 agents a moins de 59 ans). Les choses ne pourront guère s'améliorer au fur et à mesure que l'âge légal de départ en retraite s'éloigne...

La sécurité sur le site de Noisiel

• Sol glissant sur le parking en cas de pluie :

Fait signalé début mars à l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST), cette situation a récemment engendré la chute d'un agent. Les organisations syndicales ont proposé la pose de bandes rugueuses sur les passages à pied, à l'image de ce qui a été fait sur le site du Montaigne (Noisy-le-Grand). Malgré l'urgence, la Direction entend étudier d'abord la solution la plus adaptée avec le concours de la Gestion de site.

• Encombrement de certains locaux, au CIP et à Montaigne :

Des affaires laissées « en plan » lors de travaux non terminés ont posé de sérieux problèmes d'accès aux agents missionnés par l'ESI, en sus des risques accrus d'incendie et de chute.

Par ailleurs, un dysfonctionnement de loquets sur des dispositifs de fermeture automatique, pouvant laisser une personne coincée à l'intérieur du local, a été constaté. La Direction renvoie à la responsabilité de la Gestion de site dans le premier cas, et a fait caler les portes en attendant une rénovation qui devrait avoir lieu fin juin 2024 dans le second.

• Dispositif d'assistance aux travailleurs isolés (DATI) :

Au format talkie-walkie, les DATI sont à disposition, mais leur utilisation n'a toujours pas fait l'objet d'une fiche de procédure et même en cas d'émission de signal réussie, le dispositif actuel ne permet pas de le situer géographiquement. Un devis pour la pose d'un relai devrait permettre de solutionner l'insuffisance de la transmission du signal de détresse constatée en sous-sol.

• Infiltrations d'eau :

Elles proviennent de points d'entrée extérieurs (les joints de vitrage semblent être en cause) et peuvent provoquer des dégâts électriques à proximité des postes de travail. La Direction a demandé le concours de SI3 pour le repérage de ces points d'infiltration.

• État d'usure et d'encrassement des moquettes :

Plusieurs agents ressentent une irritation qui les fait tousser, malgré le passage d'un aspirateur deux fois par semaine. Le dernier shampouinage remontant à 2022, la Direction a accepté d'examiner le principe d'un nettoyage à fond plus fréquent.

• Luminosité :

Depuis longtemps considéré comme trop agressif pour la vue, l'éclairage fourni par les néons ne fera pas l'objet, selon le Directeur, d'une rénovation complète. Néanmoins, 15 lampadaires LED sur pied ont été commandés.

• Température excessive dans certains bureaux :

Dès le mois de mars, une chaleur inhabituelle a été ressentie dans les bureaux du rez-de-chaussée du CIP, obligeant les agents à recourir à la climatisation pour obtenir une température ambiante acceptable. Selon les responsables locaux, seul le bénéfice actuel de la ventilation corrective peut apporter un concours positif, sous réserve de ne pas obstruer les trappes d'arrivée d'air neuf.

• Bruit et état de la climatisation :

Dans certains bureaux (tels que ceux de l'équipe Système), le bruit de soufflerie constitue une pollution sonore évidente, la climatisation additionnelle étant devenue manifestement trop vétuste. Les personnes appareillées en raison de déficience auditive y sont particulièrement sensibles. L'ISST a récemment réalisé un audit, dont le rapport doit être examiné par la Direction dans les 6 mois à venir...